

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pharmaciens d'établissements de santé : l'entente avec les médecins spécialistes doit mener à d'autres déblocages

Montréal, le 18 septembre 2007 – Suite à l'entente intervenue entre le gouvernement et les médecins spécialistes, les pharmaciens des établissements de santé du Québec veulent eux aussi négocier une entente particulière, afin de résoudre le plus rapidement possible l'écart de rémunération de 25 à 40 pour cent qui sépare toujours les pharmaciens d'hôpitaux des pharmaciens salariés oeuvrant dans le secteur privé au Québec.

Cet écart est en grande partie responsable des difficultés de recrutement et de rétention des pharmaciens dans les hôpitaux. La pénurie de pharmaciens actuellement évaluée à 17 pour cent dans les établissements de santé est l'une des pires, sinon la pire, que connaît le réseau. Aujourd'hui, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) redemande au gouvernement du Québec de faire preuve de la même ouverture envers les pharmaciens qu'envers les médecins spécialistes.

La profession de pharmaciens d'hôpitaux est la seule profession du réseau de la santé à subir une concurrence aussi directe et importante du secteur privé pour ses effectifs. L'A.P.E.S. rappelle que pour un pharmacien qui travaille en milieu hospitalier, trois pharmaciens oeuvrent en pharmacie privée. « *Il est impératif de rétablir un équilibre entre les secteurs public et privé afin de soutenir les établissements de santé dans leurs efforts de recrutement. Un rattrapage salarial comme celui offert aux médecins spécialistes est nécessaire et justifié* », a déclaré la présidente de l'A.P.E.S., Mme Francine Lussier-Labelle.

Un pharmacien qui débute sa carrière en établissement de santé reçoit un salaire d'environ 32 \$ l'heure comparativement à 40 \$ l'heure en moyenne pour un pharmacien qui commence dans le secteur privé. Qui plus est, cette rémunération ne reconnaît pas l'expertise particulière des pharmaciens d'établissements de santé. Rappelons que les étudiants en pharmacie doivent compléter une maîtrise pour œuvrer en milieu hospitalier, alors que seul un baccalauréat est requis pour travailler en pharmacie privée.

Les pharmaciens d'établissements de santé sont aussi confrontés à une pratique de plus en plus complexe en raison de l'émergence de thérapies médicamenteuses sophistiquées et du vieillissement de la population. Ils travaillent auprès des patients au sein d'unités de soins spécialisés : oncologie, soins intensifs, soins palliatifs, urgence, etc. Comme membres de l'équipe médicale, ils évaluent les traitements médicamenteux en cours, élaborent des plans de soins, suivent leurs effets. En vertu d'ordonnances collectives et des protocoles en vigueur, ils initient, ajustent et cessent des traitements médicamenteux pour des patients hospitalisés ou vus en cliniques ambulatoires. De plus, bon nombre de pharmaciens d'établissements sont responsables de l'encadrement des stagiaires au baccalauréat en pharmacie et à la maîtrise. Ils prennent également part à la recherche clinique en qualité de chercheurs ou de professionnels de soutien à la recherche.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens oeuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
Tél. : (514) 286-2772, poste 10 Cell.: (514) 718-4811